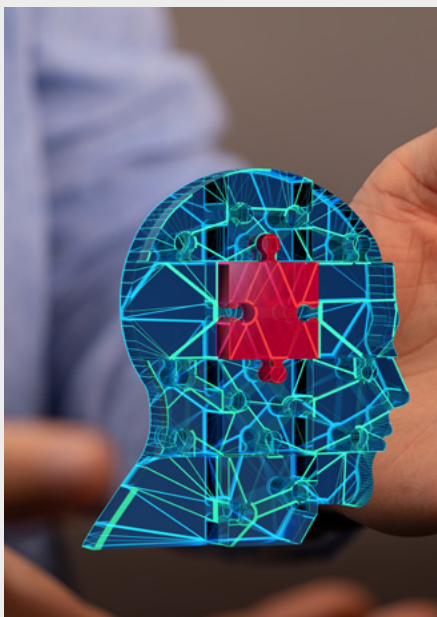


# LE M@G<sup>N°</sup>32

SEMESTRIEL 2025

VOTRE M@GAZINE D'INFORMATION MUTUALISTE

LA MÉMOIRE, UN JEU DE  
CONNEXIONS



TOUS SOLIDAIRES FACE  
À LA FRAUDE !



## SANTÉ ET ENVIRONNEMENT



## L'ALLIANCE GAGNANTE

Mipss

La mutuelle de la Sécu  
Auvergne

## ACTU >

### 3 QUOI DE NEUF ?

- > Facturations exotiques autour de l'hospitalisation
- > Sécuriser vos copies de pièces d'identité
- > Remboursement des gardes de nuit à domicile



## DOSSIER SANTÉ >

4/5

## INFO SANTÉ >

### 6 LA MÉMOIRE, UN JEU DE CONNEXIONS

## INFO SANTÉ >

### 7 CHIKUNGUNYA : UNE VIGILANCE RENFORCÉE EN FRANCE

## INFO SOCIAL >

### 8 TOUS SOLIDAIRES FACE À LA FRAUDE !

## BRÈVES SANTÉ >

### 9

- > Cures thermales : le conseil de la Cnam dit non !
- > Médicaments : halte au gâchis !
- > Écrans et enfants, un plan en suspens.

## LE DOSSIER >

### 10

## AUTOUR DE NOUS >

### 11



DANIEL GENEIX

> Président de la MIPSS

## #ÉDITO

### LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE MAIS UN BIEN COMMUN

Depuis plus de 10 ans, notre système de santé paie les errements des pouvoirs publics et des ministres de la Santé qui changent plus souvent que les saisons (10 durant les 8 dernières années !).

Chaque automne, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) est l'occasion de **promesses** sur la préservation de notre système de santé, « le renforcement de la prévention » ou l'amélioration de l'accès aux soins. Mais chaque année se termine de la même façon : **moins de solidarité nationale**, plus de charges transférées autoritairement vers les mutuelles et un coût de la santé plus élevé à la charge des citoyens.

Le PLFSS 2026 ne déroge pas à la règle, avec une **effarante** logique budgétaire à courte vue :

- une taxation de 1 milliard d'euros sur les complémentaires santé, présentée sans honte comme un effort « *de solidarité* », qui n'a d'exceptionnelle que le nom : depuis 2021, le « *syndrome de taxation saisonnière* » frappe le Parlement chaque année ! Elle amputera les cotisations des adhérents, **en plus** des 13,27 % de taxes déjà supportés ;
- une hausse des franchises et participations forfaitaires et, surtout, un **doublément** de leurs plafonds, qui pénaliseront d'abord les malades chroniques et les plus modestes ;
- une cible de progression des dépenses d'assurance maladie limitée à 1,6 %, manifestant un **déni** du législateur en matière de vieillissement de la population et de coût de la santé ;
- un transfert implicite du financement de la santé vers les mutuelles, alors même que le pouvoir d'achat des ménages est déjà sous tension.

Vos cotisations mutualistes sont une fois encore **utilisées** comme une variable d'ajustement fiscal et votre mutuelle comme un collecteur d'impôt, alors qu'elle est un acteur à but non lucratif de la solidarité et qu'elle représente la dernière barrière avant le **renoncement** aux soins. Chaque hausse de taxe ou de ticket modérateur, chaque réforme de périmètre ont un impact concret sur la cotisation des adhérents.

C'est pourquoi, avec la Fédération Diversité et Proximité Mutualiste (cf. *le Plaidoyer de la FDP* sur <https://mipss-auvergne.fr>), nous plaignons pour un principe simple : « **aucune réforme de financement ne doit aggraver le reste à charge des Français, ni menacer la continuité de leur couverture santé** ».

Parce que la santé n'est pas une marchandise mais un **bien commun**. Parce que, quand la santé devient une variable budgétaire, c'est la **société** toute entière qui devient malade.

Directeur de la publication : Daniel Geneix  
Comité de Rédaction du M@g :  
Robert Baclet / Josiane Brouette  
Daniel Geneix / Dominique Verdera  
Rédacteur en chef : Christophe Boissonnade  
Conception, création : Olivier Hochart

Crédit-photos : Shutterstock  
Impression : CIA Bourgogne  
Imprimé à : 700 ex  
Diffusé à : 700 ex  
Périodicité : semestrielle  
ISSN : 2112-4191



## SÉCURISER VOS COPIES DE PIÈCES D'IDENTITÉ

Devoir communiquer à un tiers une copie de sa carte d'identité ou de son passeport est relativement fréquent. Or, ces documents, contenant des informations personnelles sensibles, peuvent être utilisés à des fins criminelles telles que l'**usurpation d'identité**. Environ 2.500 personnes en sont victimes chaque année, selon la Banque de France. Pour sécuriser leur envoi (par voie postale ou électronique), nous vous conseillons d'utiliser un outil mis en ligne par les pouvoirs publics sur <https://filigrane.beta.gouv.fr>. Il permet en quelques secondes de télécharger le fichier à protéger (format jpeg, pdf, ...) et d'ajouter un **filigrane personnalisé** (par exemple « *Justificatif destiné à la MIPSS Auvergne* »). Le fichier filigrané, au format PDF, pourra ensuite être enregistré sur votre ordinateur, pour impression ou envoi par mail. En cas de vol du document, il sera difficile à un escroc de l'utiliser, par exemple pour ouvrir un compte bancaire.

## REMBOURSEMENT DES GARDES DE NUIT À DOMICILE

Les gardes de nuit existaient déjà dans nos garanties mais la rédaction du texte était très ancienne et peu compréhensible aujourd'hui. L'Assemblée Générale du 25/07/25 a clarifié la description de cette prestation et en a amélioré le contenu (article R414 du Règlement Mutualiste) : les gardes de nuit à **domicile**, après une intervention chirurgicale ou une hospitalisation médicale, sont remboursées dans les limites de **40,00 EUR** et de 10 jours par année mobile.

## < QUOI DE NEUF ?

## FACTURATIONS EXOTIQUES AUTOUR DE L'HOSPITALISATION

Les factures de séjours en établissement de soins réservent de plus en plus de surprises (désagréables) matérialisées par l'ajout de suppléments divers et variés qui ont un point commun : **encaisser de l'argent de façon sournoise voire illégale !**

Lors de l'exploitation de ces factures, dans le cadre du 1/3 payant, nous en faisons un examen attentif pour « *séparer le bon grain de l'ivraie* ». Mais beaucoup d'établissements émettent directement vers l'adhérent une facture « complémentaire » dont nous n'avons pas connaissance.



**Soyez vigilants avant de signer** un document ou de régler une facture :

- la chambre particulière ne doit pas vous être facturée si vous y avez été placé sans l'avoir **explicitement demandé**. Ne signez donc aucun document laissant croire que vous avez demandé une chambre particulière, alors que vous n'avez fait qu'accepter la situation
- la chambre particulière, attribuée sur prescription médicale, à un patient dont l'**état de santé** nécessite qu'il soit seul ne doit pas non plus être facturée au patient
- la facturation de frais de réservation d'une chambre particulière présente, elle aussi, un caractère abusif, dans la mesure où l'information préalable du patient et sa demande explicite en amont du séjour sont exigées par la réglementation
- un « *espace privatif intime* » **tenant lieu** de chambre particulière n'est pas réglementaire. N'acceptez pas la facturation d'un tel hébergement en tant que chambre particulière
- la facturation systématique d'un « *Forfait administratif* » (FA, FAD ou DIV) est prohibée, car l'accompagnement fait partie des missions habituelles d'un établissement de santé (cf. M@g 29)



## SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : ALLIANCE GAGNANTE

# Moins de pollution pour une meilleure santé

**Air, eau, bruit, polluants éternels, microplastiques : comprendre les risques... et surtout comment s'en protéger. Respirer, boire, manger, dormir : ces gestes essentiels de la vie quotidienne pourraient sembler anodins. Et pourtant, dans un monde où l'air, l'eau et même le silence se raréfient, ils deviennent des enjeux de santé publique. La bonne nouvelle, c'est que nous ne sommes pas impuissants : comprendre les sources de pollution, c'est déjà commencer à s'en protéger. De nombreuses initiatives locales et individuelles montrent qu'une autre voie est possible : celle d'une prévention active, ancrée dans nos choix et nos territoires.**

## DOSSIER SANTÉ >

### I L'AIR QUE NOUS RESPIRONS : INVISIBLE MAIS ESSENTIEL

À Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, les habitants vivent depuis des décennies sous un ciel chargé d'industries. Des études de santé publique ont mis en évidence une prévalence accrue de cancers et de maladies respiratoires, liée à la concentration de particules fines et de polluants atmosphériques. Ces micro-agresseurs invisibles pénètrent profondément dans les poumons et voyagent jusqu'au système cardiovasculaire. Des chercheurs commencent même à faire le lien entre le taux de micro-plastiques présents dans le cerveau et la démence... Mais la pollution de l'air ne s'arrête pas aux frontières des zones industrielles. Elle se répand également dans les zones résidentielles et impacte notre santé dans des mesures que nous n'imaginions pas jusqu'alors. Selon les travaux de chercheurs grenoblois, les particules fines peuvent atteindre le placenta dès les premières semaines de grossesse, perturbant son développement et compromettant la santé du fœtus. Ces découvertes rappellent combien un air sain est essentiel dès les premiers instants de la vie.

### I EAU ET PFAS : LES POLLUANTS ÉTERNELS

Les PFAS, surnommés « *polluants éternels* », sont partout : dans les poêles antiadhésives, les vêtements imperméables, les emballages alimentaires, et même dans certaines eaux de consommation. Ces substances, presque indestructibles, s'accumulent dans l'environnement et dans nos organismes. Des recherches montrent qu'elles perturbent le système hormonal, le métabolisme et peuvent influencer la fertilité. Face à ce constat, la prévention devient un réflexe salutaire : utiliser des ustensiles de cuisine en acier ou en fonte, éviter les revêtements fluorés, filtrer l'eau du robinet lorsque c'est nécessaire, et privilégier les produits certifiés sans PFAS. Les collectivités locales, elles aussi, commencent à agir en surveillant les réseaux d'eau et en intégrant ce critère dans les marchés publics.

### I MICROPLASTIQUES : L'INVASION SILENCIEUSE

Ils flottent dans les océans, se déposent sur les montagnes et s'invitent dans nos assiettes : les microplastiques sont devenus les particules du XXI<sup>e</sup> siècle. Chaque semaine, selon certaines estimations, un adulte en ingérerait l'équivalent d'une carte bancaire. On les retrouve dans l'eau, les aliments, et même dans l'air intérieur. Réduire leur présence dans nos vies passe par des gestes simples : choisir des contenants en verre plutôt qu'en plastique, éviter de chauffer les aliments dans des boîtes plastiques, et installer des filtres à microfibrilles sur les machines à laver. Ces petits changements, répétés à grande échelle, font la différence.



### I LE BRUIT, LA POLLUTION QU'ON NE VOIT PAS

Le bruit est aujourd'hui reconnu par l'Inserm comme la deuxième cause environnementale de maladies chroniques en Europe, juste après la pollution de l'air. Expositions prolongées, trafic routier, activités industrielles ou loisirs sonores affectent le sommeil, la tension artérielle et la santé mentale. Mais, là encore, les solutions existent : végétaliser les zones urbaines, repenser la circulation, protéger les bâtiments sensibles comme les écoles et les hôpitaux. À l'échelle individuelle, réduire le bruit c'est aussi préserver son équilibre : privilégier les moments de silence, améliorer l'isolation phonique de son logement, et pratiquer régulièrement des activités apaisantes. Le silence est une ressource de santé à préserver.

## I POLLUTION VISUELLE :

### QUAND LA LUMIÈRE S'INVITE DANS NOS NUITS

Dans les villes, la nuit ne tombe plus vraiment. Lampadaires, éclairage public, vitrines, panneaux lumineux, enseignes au néon, et même les lumières intérieures qui s'échappent vers l'extérieur créent un halo lumineux permanent. Cette pollution lumineuse — ou "*pollution visuelle*" — ne se limite pas à un inconfort : elle affecte nos cycles biologiques, notre qualité de sommeil et potentiellement notre équilibre émotionnel. Des revues récentes montrent qu'une exposition artificielle à la lumière la nuit peut perturber le rythme circadien, notamment par la suppression de la mélatonine, l'hormone du sommeil. Cela entraîne des troubles du sommeil (insomnie, fragmentation), qui sont eux-mêmes des facteurs reconnus de trouble de l'humeur (anxiété et dépression). Plusieurs études d'observation suggèrent aussi une corrélation entre un niveau élevé de lumière nocturne ambiante et des risques accrus de troubles psychiatriques. Par exemple, une large étude australienne de plus de 87 000 participants a mis en évidence que les personnes soumises à une exposition plus forte à la lumière nocturne avaient des risques plus élevés de troubles anxieux, de bipolarité ou d'automutilation. Dans une autre étude, on a montré qu'une lumière extérieure excessive la nuit était liée à une santé mentale altérée, avec un rôle médiateur du sommeil perturbé. Les données disponibles "*montrent clairement un lien entre la pollution lumineuse et le développement de symptômes affectifs*" (dépression, humeur) — via la perturbation chronobiologique. Afin d'en limiter les effets, il est recommandé d'éviter les éclairages directs vers la fenêtre la nuit avec des volets, des rideaux opaques ou des stores occultants. D'utiliser des lampes d'appoint à lumière chaude (« *warm white* » - température  $\leq 3000$  °K) et de diminuer la lumière ambiante le soir en passant progressivement à des niveaux d'éclairage plus tamisés.

## I MANGER MIEUX, VIVRE MIEUX

Nos habitudes de consommateurs conditionnent aussi notre état de santé. Derrière les prix bas de certains produits se cachent des coûts invisibles liés aux pratiques industrielles dites "*low-cost*" : dégradation des sols, pollution des eaux, perte de biodiversité. Une alimentation issue de modes de production intensifs engendre des effets sanitaires différés : maladies chroniques, obésité et cancers. À l'inverse, consommer local, de saison, et limiter les produits ultra-transformés est bénéfique à la fois pour notre corps et pour la planète.



## I GROSSESSE ET PETITE ENFANCE : PROTÉGER LES DÉBUTS DE LA VIE

Les premiers mois de vie, in utero et après la naissance, sont particulièrement sensibles aux pollutions.

Voici quelques conseils essentiels :

- Aérer le logement deux fois par jour, hors pics de pollution.
- Préférer les produits ménagers simples : savon noir, vinaigre blanc, bicarbonate.
- Limiter les plastiques en contact avec les aliments chauds.
- Choisir des matériaux naturels pour les textiles et jouets.
- Éviter les poêles antiadhésives abîmées et les emballages fluorés.
- Privilégier l'eau du robinet filtrée si nécessaire, plutôt que l'eau en bouteille plastique.
- Éviter de mettre bébé dans une chambre fraîchement repeinte et utilisez des peintures émettant le moins possible de composants organiques volatiles (COV).
- Ne pas utiliser de revêtements en PVC pour vos sols, surtout si votre enfant a des problèmes respiratoires.
- Ne pas habituer votre enfant à dormir avec la lumière allumée ni avec une veilleuse.

## I AGIR ENSEMBLE :

### DE LA MAISON À LA COMMUNE

La prévention n'est pas seulement individuelle, elle est collective. Les politiques locales de santé environnementale, les associations citoyennes et les initiatives mutualistes locales jouent un rôle essentiel pour sensibiliser et accompagner les changements. La création de zones calmes, la mise en place de filtres dans les écoles, la végétalisation des espaces publics et la réduction des émissions industrielles sont des leviers puissants. À chaque niveau, la santé et l'environnement avancent main dans la main.

## I PRÉVENIR PLUTÔT QUE SUBIR : LES GESTES QUI COMPTENT

- **Air** : surveiller la qualité, aérer intelligemment, réduire les émissions intérieures.
- **Eau et PFAS** : filtrer, choisir des produits sans fluor, soutenir les actions locales.
- **Microplastiques** : limiter les plastiques chauffés, préférer verre et inox.
- **Bruit** : rechercher le calme, isoler son logement, favoriser des villes apaisées.
- **Alimentation** : privilégier le frais, local et peu transformé.



**Chaque geste compte : la protection de notre environnement est une prévention efficace, un investissement pour notre santé future et celle de nos enfants.**

## LA MÉMOIRE, UN JEU DE CONNEXIONS VIVANTES

### I POURQUOI CERTAINS SOUVENIRS TRAVERSENT LE TEMPS

Un parfum d'enfance, une chanson, la lumière d'un lieu familier... Certains souvenirs résistent au temps, d'autres s'effacent sans laisser de trace. Ce tri n'a rien d'aléatoire : il reflète l'activité d'un réseau de neurones qui se renforce ou s'affaiblit selon nos expériences. La mémoire n'est pas un coffre-fort, mais un organisme vivant, sans cesse réorganisé par la vie qui passe.

### I UN RÉSEAU SANS CENTRE

La mémoire ne se loge pas dans une région précise du cerveau. Elle repose sur plusieurs systèmes qui coopèrent. **La mémoire de travail** gère l'instant, **la sémantique** conserve nos connaissances, **l'épisodique** garde la trace de nos moments vécus, tandis que **les mémoires procédurale et perceptive** automatisent nos gestes et nos repères sensoriels. Toutes communiquent à travers un vaste **maillage neuronal**. Lorsqu'un événement nous touche, les connexions se renforcent ; lorsqu'il s'oublie, elles s'amenuisent. Ce phénomène, appelé **plasticité synaptique**, décrit la capacité du cerveau à remodeler ses circuits au fil du temps. Selon les chercheurs de l'*Inserm*, chaque souvenir correspond à une trace électrochimique évolutive, sensible à nos émotions et à notre environnement.



### I L'ART D'OUBLIER POUR MIEUX SE SOUVENIR

Oublier n'est pas une faiblesse, mais une nécessité. En effaçant le superflu, la mémoire préserve l'essentiel et évite la saturation. Ce tri permanent lui permet d'apprendre plus vite, de hiérarchiser les informations et de donner du sens aux expériences vécues. Loin d'un déclin, la mémoire agit comme une fonction d'équilibre : elle garde ce qui nous construit et laisse partir ce qui n'a plus d'importance. Cette capacité adaptative illustre pleinement la plasticité cérébrale, mise en évidence par les travaux de l'unité de recherche en neuropsychologie et imagerie de la mémoire humaine de l'*Inserm*.



### I UNE FACULTÉ QUI ÉVOLUE AVEC NOUS

Avec l'âge, la plasticité cérébrale se transforme. Les connexions se renouvellent plus lentement et la création de nouveaux souvenirs demande davantage d'effort. Pourtant, cette évolution n'est pas inéluctable. **Les neurosciences parlent de réserve cognitive**, un capital que chacun construit au fil de la vie grâce à l'apprentissage, la curiosité, la sociabilité et l'activité physique. Lire, marcher, discuter, rire ou dormir entretient la vitalité du cerveau et stimule la formation de nouvelles synapses. À tout âge, il reste possible d'enrichir sa mémoire en cultivant ses liens, ses passions et sa curiosité.

### I UNE MÉMOIRE EN MOUVEMENT

Les émotions jouent un rôle décisif dans la consolidation du souvenir. **L'amygdale**, centre de nos affects, renforce les circuits activés par **l'hippocampe** : un instant de joie ou de frayeur s'imprime plus solidement qu'un fait neutre. Trop d'émotion, en revanche, peut brouiller la mémoire et fragmenter le souvenir. Entre intensité et oubli, le cerveau cherche sans cesse la juste mesure. La mémoire n'est ni un registre ni une simple machine à stocker. C'est un tissu vivant, façonné par les apprentissages, le repos, la relation aux autres et les émotions partagées. Elle nous relie à ce que nous avons été pour nous permettre de continuer à devenir.

**Sources :** 1. *Inserm*, "La mémoire, un réseau vivant de neurones", dossier réalisé en collaboration avec Francis Eustache (unité 1077 *Inserm*/EPHE/Université de Caen-Normandie). 2. *Inserm.fr* — rubrique Neurosciences, mémoire et plasticité cérébrale.

# CHIKUNGUNYA

## L'ÉTÉ OÙ LA FRANCE A CHANGÉ DE CLIMAT SANITAIRE

### I QUAND LE MOUSTIQUE TIGRE S'INVITE DANS NOS ÉTÉS

L'été 2025 restera comme celui où le chikungunya a franchi nos frontières climatiques. Jusque-là cantonné aux tropiques, le virus s'est propagé du Sud-Est au Grand Est, avec près de **500 cas recensés entre janvier et septembre**. Une présence inédite et précoce. L'alerte, cette fois, ne vient plus d'ailleurs : elle est ici, dans nos jardins, nos cours et nos balcons.



### I UNE MALADIE TROPICALE DÉSORMAIS BIEN ANCRÉE

Le chikungunya, dont le nom signifie « *qui marche courbé* » en langue makondée, évoque la posture douloureuse de ceux qu'il atteint. Cette infection virale, transmise par les **moustiques Aedes albopictus et Aedes aegypti, plus connus sous le nom de moustique tigre**, provoque de fortes fièvres et des douleurs articulaires parfois persistantes. Rarement mortelle, elle peut pourtant laisser des séquelles durables. Le moustique tigre, vecteur principal du virus en métropole, s'est désormais acclimaté à **84 % des départements français**. Ce moustique, actif dès les premières chaleurs du printemps, trouve dans le réchauffement climatique et la densité urbaine un terrain favorable à sa prolifération. Là où hier il fallait voyager pour être contaminé, il suffit aujourd'hui de se faire piquer au coin de sa terrasse.

### I UN SIGNAL FORT POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Les cas recensés cette année sont qualifiés d'« *autochtones* » : **les personnes infectées n'avaient pas quitté la France**. Ce changement de statut épidémiologique révèle une circulation locale du virus, favorisée par la prolifération du moustique tigre et un hiver anormalement doux. Six départements ont été placés sous surveillance renforcée, tandis que les opérations de démoustication se sont multipliées. Les autorités sanitaires rappellent l'importance d'une vigilance collective. La prévention ne relève pas seulement des pouvoirs publics : chacun peut contribuer en éliminant les points d'eau stagnante où les larves se développent. **Pots de fleurs, gouttières, récupérateurs d'eau...** autant de niches silencieuses où l'invisible prolifère.

### I DES AVANCÉES, MAIS ENCORE DES INCERTITUDES

Face à cette émergence, la recherche française reste mobilisée. L'été a aussi été marqué par les débats autour du **vaccin IXCHIQ**, autorisé sur le marché européen en juin 2024. Après des effets indésirables observés à La Réunion chez des personnes très âgées, la **Haute Autorité de santé** a restreint au printemps 2025 sa recommandation vaccinale : le vaccin est désormais réservé aux adultes de 18 à 64 ans présentant des comorbidités. En parallèle, des programmes de recherche tels qu'**EMA-Tigre** cherchent à anticiper les zones à risque, à affiner les tests de diagnostic et à suivre l'adaptation du moustique au climat. Cette approche intégrée associe entomologistes, médecins, climatologues et collectivités locales; un véritable travail de terrain pour prévenir plutôt que subir.

### I UN DÉFI DURABLE POUR NOS TERRITOIRES

Le chikungunya illustre la frontière désormais floue entre santé tropicale et santé métropolitaine. La mondialisation, les échanges et le changement climatique redessinent les cartes sanitaires. Si les symptômes du virus disparaissent en général en quelques jours, ses répercussions sur la santé publique, elles, s'annoncent durables. Cet été 2025 aura servi d'avertissement : la vigilance ne doit plus être saisonnière, mais continue. Car dans un pays où le moustique tigre a trouvé sa place, la prévention devient un réflexe citoyen. Et peut-être aussi une nouvelle façon d'habiter nos étés.



Sources : 1. Institut Pasteur — Fiche maladie : Chikungunya  
2. Institut Pasteur — Été 2025 : la France métropolitaine face à une apparition précoce du chikungunya  
3. Santé Publique France — Chikungunya, dengue, Zika et West Nile - Données de la surveillance renforcée en France hexagonale 2025

# TOUS SOLIDAIRES FACE À LA FRAUDE !



## I QUAND LES FACTURES DÉPASSENT LA RÉALITÉ : LES COULISSES D'UN SYSTÈME SOUS TENSION

C'était une dame âgée hospitalisée pour une intervention planifiée. À sa sortie, elle reçoit une facture incluant une **chambre individuelle** qu'elle n'avait jamais demandée. Interpellée, elle consulte sa mutuelle - qui lui rappelle que la chambre particulière relève d'un service de confort, **non pris en charge par l'Assurance maladie**, sauf exception médicale. Pourtant, elle l'avait payée... sans en avoir eu connaissance. Ce type de surfacturation n'est pas isolé. Une enquête de la **DGCCRF** (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a révélé que plusieurs établissements de santé facturent des chambres individuelles imposées - parfois pour des raisons d'isolement, parfois simplement parce que le patient est seul dans sa chambre - alors que la réglementation exige un consentement explicite et justifié. Dans le même registre, la loi de 2016 encadre **les prestations annexes sans fondement médical** : télévision, wifi, "forfait confort"... Pourtant, l'enquête de la DGCCRF a constaté que **un tiers des professionnels** contrôlés facturent ces prestations sans base légale.

## I TRANSPORT SANITAIRE : QUAND L'AMBULANCE DEVIENT UNE POMPE À FACTURES

Prenons l'exemple récent d'une conductrice de taxi jugée pour avoir escroqué la Sécurité Sociale à hauteur de **2,34 millions d'euros**. Elle avait facturé des transports sanitaires fictifs sur une période de cinq ans. Dans une autre affaire à grande échelle, un ambulancier et un taxi ont été poursuivis pour avoir présenté des factures médicales inexistantes — des trajets jamais effectués ou surévalués — pour un montant global de **5 millions d'euros**. Les exemples ne manquent pas et le transport sanitaire est particulièrement vulnérable car il repose sur une prescription médicale et des conventions. Mais lorsque ces prescriptions sont détournées ou falsifiées, les dépenses explosent.

Et les abus ne sont pas anecdotiques : la part des fraudes détectées dans le transport était en hausse d'environ **24 % en 2024** par rapport à 2023.

## I CENTRES DE SANTÉ : FACTURATIONS D'ACTES FICTIFS ET RÉSEAUX SOUS CONTRÔLE

En 2023, la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam)** a déployé une **task force nationale** pour contrôler plusieurs centres de santé suspectés de facturations abusives. Sur neuf centres contrôlés, des pratiques frauduleuses ont été mises à jour : actes facturés sans présence du professionnel, actes non réalisés ou imposés au personnel, etc. Le préjudice dépassait 6,6 millions d'euros. Depuis 2021, plus de 200 centres ont déjà fait l'objet de contrôles, et 21 ont été **déconventionnés** pour manquement aux règles.

## I LE SYSTÈME RÉAGIT

L'Assurance maladie affirme avoir intensifié sa lutte contre la fraude : pour 2024, ce sont **628 millions d'euros** de fraudes détectées stoppées, soit une hausse de près de 35 % par rapport à l'année précédente. Elle dispose désormais de plus de **1 600 collaborateurs** dédiés à la stratégie anti-fraude, avec des outils de data-analyse, l'exploitation de cartes de flux, et la traçabilité accrue des dépenses. Mais le système ne peut pas tout détecter seul. Si la lutte contre la fraude est une préoccupation quotidienne de l'Assurance maladie et de votre mutuelle, chaque adhérent a un rôle à jouer.

## I SURVEILLEZ VOS FACTURES, SIGNALEZ LES ANOMALIES

**Vous avez le pouvoir d'agir contre ce fléau :**

- 1. Lisez systématiquement vos décomptes :** vérifiez les dates, actes, montants, le cas échéant les frais de confort (chambre particulière, wifi...).
- 2. Comparez votre bordereau de remboursement avec la facture** que vous a donnée l'établissement ou le professionnel.
- 3. Demandez un devis écrit à l'avance**, notamment pour les hospitalisations avec chambre particulière ou les forfaits.
- 4. Surveillez les transports remboursés :** gare aux trajets alambiqués !
- 5. Saisissez votre mutuelle** dès que vous détectez une sur-facturation. Elle peut vous aider à contester auprès de l'hôpital ou de la CPAM.



*Chaque euro détourné ou surfacturé pèse sur vos cotisations, les finances de la protection sociale, et la confiance de tous dans le système de santé. Mais la fraude n'a de force que si elle reste invisible. En restant attentif, en exigeant transparence et équité - et en remontant les anomalies - vous devenez acteur de la justice collective. Face à la fraude, tous solidaires !*



## ÉCRANS ET ENFANTS : LE PLAN GOUVERNEMENTAL RESTE EN SUSPENS

Le gouvernement devait lancer au printemps un plan national pour limiter l'exposition des enfants aux écrans. En avril 2025, Matignon commandait un sondage à Harris Interactive : 70 % des Français se disaient favorables à l'interdiction totale des écrans avant 6 ans. Ce résultat devait appuyer un plan interministériel, fondé sur le rapport Mouton-Benyamina, étude scientifique remise à l'Élysée en 2024 sur les effets des écrans chez l'enfant. Le 3 avril, une réunion avait posé les bases d'une campagne nationale de sensibilisation. Mais le projet, repris en main par l'Élysée, a depuis été mis en veille. Une réunion prévue le 15 mai, censée relancer le plan, a été annulée sans nouvelle date. Les experts à l'origine du rapport déplorent un blocage politique malgré un consensus scientifique et social inédit.

Source : *Radio France*, 3 septembre 2025 ; *Harris Interactive*



## CURES THERMALES : LA CNAM REFUSE LE DÉCRET SUR LE DÉREMBOURSEMENT

Dans le cadre de la réduction des dépenses de santé, le **gouvernement Lecornu I**, formé après la chute de **François Bayrou** début septembre, avait soumis un **projet de décret** visant à augmenter le reste à charge des patients pour certaines prestations. Les **cures thermales** et les **médicaments à faible service médical rendu** (comme le Spasfon ou le Gaviscon) étaient visés. Les **patients en affection longue durée (ALD)**, en **invalidité** ou reconnus pour **accident du travail ou maladie professionnelle**, jusque-là remboursés à 100 %, auraient vu leur prise en charge tomber à **65 % pour les cures** et **15 % pour ces médicaments**, dès le **1<sup>er</sup> février 2026**. Mais fin septembre, le **conseil de la Cnam a refusé d'examiner** le texte, le jugeant contraire au cadre des « *affaires courantes* ». Depuis, le **gouvernement Lecornu II** tente d'apaiser la fronde, tandis que la **Cnam** campe sur sa ligne : **pas de déremboursement sans débat**.

Source : *BFMTV*, *Santé Magazine* ; *France 3 Aquitaine*

## MÉDICAMENTS : HALTE AU GÂCHIS !

En 2023, la France a jeté **8 503 tonnes de médicaments**, soit **deux boîtes par habitant**, pour un coût estimé entre **561 millions et 1,7 milliard d'euros**, selon la **Cour des comptes**. Un gaspillage colossal, alors même que le système de santé cherche à réaliser des économies et à se rendre plus durable. Une étude du **Comité pour le Développement Durable en Santé (C2DS)** révèle que, chaque semaine, **250 000 médicaments encore utilisables** sont détruits dans les hôpitaux, soit près de **700 000 euros** gaspillés. La cause principale : des **conditionnements inadaptés** et un **manque de traçabilité unitaire**, qui empêchent toute redistribution sûre des traitements. Ce gaspillage ne se limite pas aux hôpitaux. Dans les foyers, les armoires à pharmacie débordent. Chaque Français produit **124 grammes de déchets médicamenteux par an**. Trop souvent, les médicaments finissent dans les ordures ou les canalisations, polluant sols et rivières. La Cour des comptes appelle à une **révolution du bon usage** : dispensation à l'unité, suivi informatisé des stocks, prolongation des durées de péremption et réemploi des dispositifs médicaux. Certaines initiatives locales montrent déjà la voie, comme à Nantes ou Lyon, où la gestion fine des stocks permet d'économiser jusqu'à **20 % des dépenses**. Le bon geste : rapporter ses médicaments non utilisés en pharmacie via **Cyclamed**, ne jamais les jeter, et privilégier la **vente à l'unité**. Car chaque comprimé sauvé est à la fois un **gain pour la santé publique** et un **acte pour la planète**.

# COMPTES 2024 (EN EUROS)

Ce numéro du M@g est l'occasion (annuelle) de rendre compte à l'ensemble de nos adhérents de la situation comptable de leur mutuelle à la fin de l'exercice écoulé, pour que chacun sache ce que devient sa cotisation.

## RÉSULTAT, BILAN ET COMMENTAIRES

RESULTAT	2024	2023
Cotisations	+587 785,89	+561 349,53
CE et divers	+10 692,87	+13 103,80
Prestations	-561 694,54	-590 030,49
Autres provisions techniques	+1 000,00	-500,00
Autres charges	-69 837,82	-68 898,89
Résultat exceptionnel	+30,89	+40,54
Revenus des placements	-36 136,83	+17 824,41
Impôt sur le résultat	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-68 159,54</b>	<b>-66 111,10</b>
BILAN	2024	2023
Actifs incorporels	14 396,72	14 545,97
Placements	379 980,39	375 045,55
Créances	40 807,96	38 452,29
Autres actifs	61 184,08	162 869,42
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>496 369,15</b>	<b>590 913,23</b>
Fonds mut et réserves	360 271,50	426 751,64
Prov techniques	49 972,80	50 364,50
Prov risque et charges	11 258,36	20 856,66
Autres dettes	74 866,49	92 940,43
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>496 369,15</b>	<b>590 913,23</b>

La baisse du poste « Prestations » résulte de la baisse de nos effectifs protégés mais aussi, pour la 1<sup>o</sup> fois depuis 5 ans, d'un tassement des dépenses de santé par personne protégée (cf. encart « nos dépenses de santé »).

Le déficit de 68 159,54 EUR est, pour l'essentiel la conséquence d'événements exceptionnels : une perte sur placements et une indemnité de licenciement à hauteur de 44 696,78 EUR, imposée par une décision du Médecin du Travail.

Les importantes « Réserves » (fonds propres), ont, au cours des dernières années, absorbé les déficits et soulagé d'autant le poids de la cotisation versée par chacun de nous.

Les provisions obéissent à une réglementation stricte. Ainsi, les provisions techniques comptabilisées en 2024 ont servi à régler, en 2025, des prestations facturées pendant l'exercice 2024.

## NOS DÉPENSES DE SANTÉ : UNE ACCALMIE APRÈS PLUSIEURS HAUSSES

Après une hausse de 11,24% en 2021, de 6,67% en 2022 et de 3,28% en 2023, les dépenses de santé par personne protégée ont régressé en 2024, par rapport à l'exercice précédent : **-5,09%** à 675,17 EUR. Pour mémoire, l'essentiel de ces hausses était à attribuer à la montée en charge du 100% Santé au cours des années 2020 à 2023 et à l'augmentation de 33% du ticket modérateur sur le dentaire en 2023, plutôt qu'à une hausse des volumes de consommation par nos adhérents. A date, le 100% Santé représente 1/5<sup>ème</sup> de nos dépenses de santé (127,98 EUR par personne protégée).

## COMMUNICATION RÉGLEMENTAIRE SUR LES FRAIS DE GESTION

Conformément à l'article L 871-1 du code de la Sécurité Sociale et à l'arrêté du 06/05/20, nous avons l'obligation de communiquer chaque année à nos adhérents deux indicateurs supposés représentatifs des frais de gestion de votre mutuelle, en matière de remboursement des frais de santé :

**Ratio R1 – Prestations/Cotisations : 70,49 %    Ratio R2 – Gestion/ Cotisations : 24,91 %**

Le ratio R1, entre le montant des prestations versées et le montant des cotisations, représente la part des cotisations collectées, hors taxes, utilisée pour le versement des prestations frais de santé.

Le ratio R2, entre le montant total des frais de gestion et le montant des cotisations, représente la part des cotisations collectées, hors taxes, utilisée pour le financement des frais de gestion.

Les frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour accomplir toutes les tâches incombant à la mutuelle dans le respect des garanties contractuelles (gérer les adhésions et les résiliations, encaisser les cotisations, rembourser les prestations, gérer le tiers payant, effectuer le suivi comptable et juridique, informer les adhérents, ...).

## REPÈRES

RATIO DE SOLVABILITÉ AU 31/12/24

**302%**

Autrement dit, notre mutuelle dispose de **3 fois** le minimum exigé par la loi, pour faire face à ses engagements vis-à-vis de ses adhérents.

IMPÔTS ET TAXES 2024

**84 026,48 EUR**

Invisibles dans le résultat et le bilan (subtilité de la comptabilité), ils représentent **14%** des cotisations, **non utilisables** pour le remboursement de soins !

## HÉLISMUR : LA CONTINUITÉ DES SOINS PASSE PAR LE CIEL



En plus du Dragon 63, déclenché par les pompiers dans le cadre de missions de secours, le CHU Gabriel Montpied renforce son dispositif d'urgence avec un hélicoptère de dernière génération, le Trekker AW109, dédié au SAMU 63. Spécialement conçu pour des missions médicales, cet appareil vient soutenir l'activité HéliSmur qui réalise près de 900 interventions par an.

Disponible 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h, HéliSmur assure une prise en charge médicalisée, grâce à la présence d'un médecin et d'un infirmier à bord. Sa mission principale est le transfert inter-hospitalier de patients, représentant deux tiers de son activité. Ces transferts permettent une continuité de soins optimale entre les établissements hospitaliers de la région et au-delà, vers des centres de référence (Paris ou Lyon, par exemple) pour des pathologies complexes.

L'hélicoptère intervient également en situation d'urgence vitale (AVC, infarctus du myocarde, accident de la route ...), directement au domicile ou sur les lieux d'accidents graves. Il couvre principalement le Puy-de-Dôme mais peut intervenir dans l'Allier, le Cantal ou la Haute-Loire.

## AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pour garantir un meilleur accès à l'offre de soins sur tous les territoires et lutter contre les déserts médicaux, la région Auvergne-Rhône-Alpes recrute des médecins dans les zones rurales. Elle soutient la création de maisons de santé, d'officines de proximité et d'équipement des hôpitaux dans les zones fragiles.

Concrètement, il s'agit de ramener des médecins dans les territoires : aide à la primo-installation, à l'équipement de certaines professions paramédicales, développement des consultations mobiles par des spécialistes. Des bourses sont attribuées aux étudiants, en 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale, qui effectuent un stage en zone prioritaire. Le soutien de la formation des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux et la création de maisons, centres et pôles de santé sont également inscrits dans le **plan régional de santé**. La région apporte son soutien aux structures œuvrant pour la prévention et la sensibilisation des jeunes (campagne de vaccination). La mise en œuvre de la plateforme DOCARIV (mise en relation médecin-patient pour des consultations à domicile), le déploiement de cabinets de téléconsultation s'ajoutent à ce dispositif visant à encourager l'innovation en matière de santé et télémédecine.

## RÉ'UTIL

(LE CENDRE ET LEMPDES) COLLECTE  
VOS OBJETS AU PROFIT DE LA  
LUTTE CONTRE LE CANCER



Association solidaire et écologiquement responsable, Ré'Util collecte les objets dont nous ne voulons plus et les met en vente à des prix symboliques, pour leur donner une nouvelle vie. Deux boutiques sont ouvertes aux donateurs et à la clientèle : la première au 31 avenue Centrale, au Cendre, et la seconde au centre commercial Carrefour de Lempdes. Association à but non lucratif, Ré'Util a fait le choix de reverser intégralement les bénéfices au profit de la lutte contre le cancer.



Mutuelle de proximité créée en 1951 par les comités d'entreprise des organismes de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand. Ouverte à tous, indépendamment du lieu de résidence ou du secteur d'activité.

LA SOLIDARITE EN SANTE



UN DROIT POUR TOUS



Aides auditives, lunettes et prothèses dentaires éligibles au 100% Santé sont accessibles à tous SANS RESTE A CHARGE. Il s'agit d'un vrai effort de solidarité, inclus dans notre unique contrat santé.

## UNE VRAIE PROXIMITÉ

### SIÈGE ET ACCUEIL DES ADHÉRENTS

(SUR RENDEZ-VOUS)

Immeuble CARSAT – 5 rue Entre les Deux Villes  
63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX

- Du lundi au jeudi : 09h00-12h00 - 13h30-16h00
- Le vendredi : 09h00-12h00 - 13h30-15h00



### CONTACTS

- Téléphone : 09 72 16 27 25
- Mail : [contact@mipss-auvergne.fr](mailto:contact@mipss-auvergne.fr)

## UN SOCLE SANTÉ COMMUN

GARANT D'UNE RÉELLE SOLIDARITÉ  
ENTRE TOUS SES MEMBRES

### • PROTECTION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- > conforme au **contrat responsable**
- > inclut le « **100% Santé** » et l'**homéopathie**
- > **aucun droit d'entrée** avant 80 ans

### • TROIS GARANTIES EN INCLUSION

- > **Indemnité Obsèques** de 1 220,00 EUR
- > **Assistance Santé** et **Protection Juridique Santé**
- > **Service Deuxième Avis médical**

## COTISATIONS 2025

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (PAR MOIS)\*

• adhérent ou ayant-droit, cas général :	87,39 EUR HT	98,60 EUR TTC
• adhérent ou ayant-droit invalide selon art R 211 du Règlement Mutualiste	65,60 EUR HT	74,00 EUR TTC
• adhérent ou ayant-droit en activité salariée ou assimilée	65,60 EUR HT	74,00 EUR TTC
• adhérent ou ayant-droit scolaire, étudiant, apprenti ou pôle emploi (-28 ans)	35,12 EUR HT	39,60 EUR TTC
• 3 <sup>e</sup> enfant inscrit et suivants, jusqu'à 20 ans		GRATUIT

### EN DISPENSE DE COTISATION SANTÉ (PAR AN)\*

• adhérent (adhésion accessible à tous les salariés assujettis à une complémentaire santé <b>obligatoire</b> par leur employeur)	74,40 EUR HT	74,40 EUR TTC
---	--------------	---------------

\* ces tarifs incluent les garanties Indemnité Obsèques, Assistance Santé, Protection Juridique Santé et Deuxième Avis Médical

<https://mipss-auvergne.fr>